

Documentation et classification

Autor(en): **Chavannes, E.-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **54 (1921-1922)**

Heft 200

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270880>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Documentation et classification

PAR

Emile.-F. CHAVANNES

*Directeur d'A. S. T. E. D., Office suisse de l'Institut international de Bibliographie
à Bruxelles.*

(Séance du 6 avril 1921.)

Le travail intellectuel est le plus difficile à organiser, parce que l'on confond généralement ouvrier, outil et travail.

Or, si le travail doit être le plus indépendant possible, l'ouvrier doit pouvoir vivre et l'outil doit être prêt et disponible. Et plus ces deux dernières conditions seront bien remplies, plus indépendant et fécond sera le travail.

En ce qui concerne l'ouvrier, il s'est constitué en Suisse cette année une Fédération suisse des travailleurs intellectuels. Elle groupe déjà plus de 10 000 ouvriers, ce qui montre ce qu'elle pourra et devra faire pour le travailleur et, par conséquent, pour le travail intellectuel.

Aujourd'hui nous voulons dire quelques mots de l'outil et montrer que l'organisation du travail intellectuel est, à plus proprement parler, l'organisation de l'outillage et des résultats du travail intellectuel.

Là aussi les coopérations nationale et internationale sont indispensables.

Nous commencerons toutefois par parler de l'outil, soit du document. Par ce terme nous entendons aussi bien une simple note ou fiche qu'un livre ou un cliché de projection. Généralement quand on commence un travail, on se documente et, à la fin, on consigne le résultat dans un nouveau document.

Il serait donc indispensable que tout travailleur intellectuel ait à portée de la main les documents antérieurs dont il a besoin. Ceci est si logique et évident, qu'il paraît superflu de le dire. Et pourtant si l'on pouvait constater le nombre de fois que l'on a fait les mêmes études et publié les mêmes faits, on serait bien surpris.

Un exemple, entre l'organisation industrielle et l'organisation intellectuelle, fera mieux comprendre le point de vue d'économie de temps et d'efforts auquel nous nous plaçons.

Dans une usine, le magasin des matières premières et celui de l'outillage sont ordonnés et possèdent un inventaire de tout ce qu'ils contiennent. Ils sont approvisionnés suivant les besoins de la fabrique. On ne conçoit pas une usine avec de tels magasins dans lesquels matières et outils seraient entassés sans ordre, pour lesquels on achèterait au hasard et dans lesquels on se servirait au petit bonheur.

Pour l'exécution d'une grande œuvre, comme par exemple la construction d'un transatlantique, comment procède-t-on ? On divise le travail : Sur le chantier maritime on construit la coque, le gros œuvre du navire. Une usine fait la machinerie, une autre exécute les chaudières, une autre les parties électriques, etc. Pour chacune de ces parties le travail se divise encore, telle fabrique ne livrant par exemple que des rivets ou des boulons et telle autre que des robinets ou tuyaux.

Chaque usine travaillera cependant d'après ses méthodes, et conservera son indépendance financière. Et pourtant l'œuvre sera collective et résultera de plans d'avance.

En fait d'organisation pour le travail intellectuel, on en est seulement au début. On commence à se rendre compte qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire.

Quelle est l'œuvre commune : la connaissance du monde, cosmos. La science devrait en couvrir le champ, et le livre, le document en enregistrer les résultats.

Si nous reprenons notre comparaison, nous voyons que dans le domaine industriel, l'organisation est faite en vue d'œuvres concrètes, déterminées d'avance. Dans le domaine intellectuel ou scientifique l'œuvre est unique, mais infinie, donc irréalisable dans son ensemble. Raison de plus pour éviter les efforts inutiles, les lacunes, comme les doubles emplois.

L'organisation doit être un cadre pour la coordination des efforts et la collaboration des travailleurs indépendants. Les méthodes doivent permettre de diminuer les difficultés, de réaliser l'inventaire de l'outillage, soit des documents et faciliter sa mise à portée du travailleur.

La première pensée est que cela est impossible, si grand est le nombre de publications, livres et revues.

Sans collaboration et sans méthode cela est en effet impossible.

Il faut de la solidarité, ce qui n'exclut pas l'indépendance la plus complète au point de vue intellectuel.

Dans ce but il faut considérer que le mémoire doit :

- 1° porter un titre ;
- 2° être accompagné d'une courte analyse comprenant les conclusions de l'auteur ;
- 3° être indépendant.

Le titre permet de classer le mémoire, de l'enregistrer et d'en faire connaître l'existence d'une manière générale.

L'analyse sert aux spécialistes dont l'attention a été attirée par le titre ; elle leur permet de faire un premier triage des matériaux dont ils auront besoin.

L'indépendance du mémoire d'autres documents permet sa consultation sans encombrement ou immobilisation inutiles. Elle donne la possibilité à chacun de se créer ses dossiers ou archives conformément à son genre de travail.

Pour certains documents, par exemple pour de simples notes, la troisième condition, l'indépendance va de soi, et l'analyse tombe d'elle-même. Le titre par contre est toujours essentiel. Il sera souvent avantageux de faire deux titres, le premier du genre mot-type et le second comme complément ou sous-titre. Celui-ci pourra être supprimé pour les courtes notes et fréquemment bien abrégé, grâce à l'analyse résumant l'article. Ce système facilitera les recherches spécialement pour les questions d'antériorité pour les brevets ou d'autres documents.

Cette prescription repose sur le principe du travail visuel minimum.

Voici un exemple typique de ce que nous exposons :

Au lieu de donner à un brevet le titre : « Procédé de purification des solutions de sulfate de zinc contenant de l'arsenic et de l'antimoine » on écrira : « Zinc, sulfate. — Purification des solutions contenant de l'arsenic et de l'antimoine ».

Pour le classement sûr du document on ajoutera au titre un élément, nouveau pour beaucoup, mais indispensable à notre avis, l'index de classement.

Nous allons donc aborder la classification des connaissances humaines. Nous pouvons tout de suite poser un certain nombre de conditions qui doivent de toute évidence être réalisées.

La classification doit être internationale et encyclopédique.

La notation doit pouvoir être faite en signes indépendants des langues et de leur alphabet.

Elle doit aller du général au particulier et pouvoir être toujours développée.

La classification décimale de l'Institut international de bibliographie à Bruxelles répond à ces desiderata. Elle a été inventée aux Etats-Unis d'Amérique, il y a plus de 25 ans, par Mr. Dewey, et y est appliquée dans un grand nombre de bibliothèques. L'Institut de Bruxelles a fait l'édition française et l'utilise pour le classement de fiches bibliographiques, dont le nombre a dépassé 12 millions l'année dernière. Son emploi s'étend de plus en plus et il vient de se créer dans ce but une Fédération Internationale, qui en assurera l'unité et le développement.

Le conférencier explique par une série de tableaux exposés dans la salle la structure de la classification décimale de l'Institut et ses principes essentiels.

Il démontre comment cette classification répond aux différents desiderata qu'il a exposés ci-dessus.

Nous avons dit que l'index de classement devait faire partie du titre. Naturellement chacun ne peut être suffisamment au courant de la classification pour indexer d'une manière correcte : ce travail se fera à la rédaction des périodiques ou au secrétariat des sociétés savantes. Quant aux travailleurs intellectuels qui voudront appliquer ce système à la classification de leurs notes bibliographiques, de leurs dossiers ou de leurs livres, il leur suffira en général d'utiliser la brochure avec Tables de mille premières divisions que l'Institut international a éditée l'année passée et que chacun peut se procurer auprès de son office suisse : A. S. T. E. D., la Paix, Béthusy, Lausanne. On peut aussi en tout temps à ce bureau consulter gratuitement les Tables détaillées ou recevoir des conseils pour l'application de ce système.

Déjà certaines revues ont adopté ce principe et indexent ainsi leurs articles.

Le deuxième desiderata est aussi déjà réalisé par quelques revues qui publient en tête des articles de fond un bref résumé du travail et les conclusions auxquelles arrivent les auteurs.

Enfin l'indépendance des articles des uns des autres tend aussi à être réalisée.

On commence à cet effet les articles principaux en bonne page. Les petites notes sont imprimées au recto seulement et peuvent être détachées les unes des autres.

Mais ici intervient la question du format. Il est évident que pour pouvoir former des collections de documents suivant leur contenu,

sans égard à leur origine ou à leur date, il faut une certaine uniformité.

Un certain nombre de formats tendent à devenir universels, quoique ayant été déterminés par le hasard : la fiche bibliographique mesure 75×125 mm., la carte postale a en général 9×14 cm.

Une première tentative pour la standardisation des formats a été faite à Winterthur par la Société Mono qui a publié des séries de cartes illustrées pour la réclame. Cette idée fut reprise par « Le Pont », à Munich, en 1912. Ces Messieurs étaient partis d'un rectangle dérivé d'un carré de un centimètre de côté, avec la diagonale comme autre côté. En doublant alternativement chaque côté on obtenait toute une série de formats. L'exposition nationale de Berne les avait adoptés pour son usage et recommandés aux exposants.

Avec des revues qui se publient suivant ces trois principes fondamentaux : titre avec index classificateur international, court résumé et indépendance des articles, on arrive à pouvoir considérer les revues comme des volumes factices qui peuvent se décomposer dans leurs divers éléments méthodiques à leur arrivée dans une bibliothèque. On peut alors former des dossiers ou des volumes homogènes au lieu de relier de belles séries de numéros qui n'ont de raison d'être que l'ordre chronologique de publication. Si les périodiques arrivaient à une entente pour le format, on pourrait relier ensemble ou serrer dans des mêmes dossiers des articles de sources différentes publiées sur le même sujet. Ce serait plus commode que de lire une étude parue dans toute une série de numéros et, par conséquent, de volumes différents d'une même revue.

L'organisation du travail intellectuel, soit de la documentation, est donc très simple : quelques règles générales et de la solidarité.

Avant que la diffusion de ces méthodes et leur application générale aient porté leurs fruits, il serait pratique de développer la coopération dans cet ordre d'idées.

Un exemple intéressant nous est donné à ce point de vue par l'Institut international de bibliographie. Il a organisé dans des locaux, mis à son service par le Gouvernement belge, une bibliothèque collective de Sociétés savantes (67 environ).

Une organisation semblable, mais encore très modeste, existe déjà en Suisse, et par Asted, Office suisse de l'Institut international de bibliographie, elle a déjà des relations avec la Fédération internationale de documentation, dont la constitution a été décidée en septembre dernier, à Bruxelles, par des représentants belges, hollandais, français et suisses.